

Introduction générale

« Avant de rejoindre les costumes trois pièces, la prononciation impeccable, le menton assuré, l'onctuosité savante de nos conseillers d'Etat, saluons la multitude de ces pandores méprisés, de ces acolytes obscurs dont les requérants comme les juges dépendent pour chaque feuille de leurs dossiers ».

B. Latour, *La fabrique du droit* (2002)

Avant de s'intéresser à l'action de la justice pénale et de la police – emblématique de la réaction sociale aux comportements problématiques –, cette thèse porte particulièrement sur certains acteurs travaillant dans les « coulisses » de ces institutions : secrétaires, assistants, greffiers, collaborateurs et autres employés de l'ombre. Ce faisant, cette recherche cherche à mieux comprendre le travail de la police et de la justice pénale à travers les activités professionnelles quotidiennes et les perceptions de ses membres les moins visibles de l'extérieur et les moins étudiés par la recherche scientifique. Des acteurs qui œuvrent quotidiennement « dans l'ombre » de professionnels identifiés comme des acteurs centraux de la gestion de l'ordre public : les policiers et les magistrats ; des acteurs assimilés aux « petites mains »¹ de leurs institutions et souvent associés à un travail moins complexe, plus répétitif ou moins « prestigieux » que celui de leurs collègues.

Lorsqu'il est question de ces acteurs de l'ombre dans la presse – chose rare – les références sont vagues, générales et émanent communément des magistrats et des policiers qui cherchent à dénoncer les difficultés que rencontrent leurs organisations. Les quelques occasions d'entendre parler de ces acteurs sont effectivement souvent associées à la dénonciation d'un manque de moyen affectant les conditions de travail et le fonctionnement des institutions policière et pénale. Journalistes et caméras pénètrent alors ces « coulisses » afin d'en pointer l'état désastreux, souvent « spectaculaire » ; les magistrats les guident à travers les méandres des infrastructures qui accueillent leurs activités professionnelles pour montrer, illustrer, exemplifier, afin que l'opinion publique réalise dans quelles conditions la justice est rendue. Il faut dévoiler pour dénoncer, dans l'espoir de susciter des réactions qui auront éventuellement un impact sur les politiques publiques. A ce dessein, les salles d'audience ou les bureaux des magistrats (lorsqu'ils en disposent) et des chefs de corps ne sont que rarement montrés au public, à l'inverse des coulisses des palais de justice et des services de police : bureaux de greffiers croulant sous le poids des dossiers, secrétaires de commissariats affairés à de trop multiples tâches administratives... Quoi de plus emblématique et

¹ Les acteurs étudiés ainsi que les magistrats et les policiers ont souvent eu recours à cette expression, peut-être de manière encore plus claire du côté judiciaire que du côté policier où il est plus communément fait référence aux « petites mains de la justice ».

percutant que l'image des caves délabrées et lugubres où sont entreposées les pièces à conviction aussi loufoques que sanglantes, ou les greniers et sous-sol surchargés de dossiers judiciaires qui, parfois, jonchent le sol et subissent les infiltrations d'eau dues au manque d'entretien de bâtiments souvent vétustes. Il arrive même qu'un détour par le greffe soit réalisé afin faire la rencontre de Janine, une ancienne femme de ménage reconvertie en employée de greffe pour pallier le manque d'effectif². Ces visites et démonstrations, toujours réalisées par des magistrats ou du personnel « noble », éclairent l'envers du décor : des coulisses peuplées par quantité d'autres travailleurs, ceux auxquels se consacre cette recherche.

Ces dénonciations « illustrées » sont moins fréquentes du côté policier que du côté judiciaire dont les membres sont régulièrement montés au créneau suite aux importantes réformes de 2014 qui marquent un pas de plus vers la modernisation de la justice entamée dans les années 1990 (DUPONT et SCHOENAERS, 2017 ; VIGOUR, 2017). Plusieurs magistrats sont effectivement sortis de leur habituelle réserve pour dénoncer les réformes en cours et les restrictions budgétaires imposées au monde judiciaire. L'institution policière n'est pas, pour autant, privée de ses propres « coulisses ». Outre les cellules de fouille et de dégrisement présentes dans tous les services de police, ceux-ci comptent également de nombreux bureaux au sein desquels une part considérable de l'activité policière se déroule. Les fonctionnaires de police ne passent pas tout leur temps de travail « sur le terrain », dans les rues ou sur les lieux de crime. Ils travaillent aussi au sein de leurs commissariats, aux côtés d'un personnel civil qui n'est que peu – voire pas du tout – amené à se rendre « sur le terrain ». Ces derniers représentent une face cachée du travail policier et certains d'entre eux ont retenu notre attention afin d'éclairer les coulisses de l'institution ; ceux qui sont, en principe, les plus éloignés du travail policier de terrain : secrétaires, guichetiers et personnel des services d'appui.

Notre intérêt pour ces acteurs a d'abord été guidé par un questionnement central et volontairement large visant, d'une part, à identifier et à découvrir la nature de leur travail et, d'autre part, à comprendre en quoi et comment ils contribuent à l'action de la justice pénale et de la police. Il s'inscrit dans une démarche empirique et inductive qui cherche à éclairer cette réalité professionnelle et son impact sur le fonctionnement institutionnel « à partir et au plus près » du quotidien des acteurs étudiés, en recourant à des immersions de type ethnographique au sein des coulisses de commissariats, parquets et tribunaux. En se penchant sur les pratiques d'acteurs qui œuvrent au fonctionnement des instances de justice pénale et de police, nous cherchons donc à mieux comprendre l'activité et le fonctionnement d'institutions chargées de réagir aux comportements problématiques, de les prévenir, de les réguler ou de les punir, et donc à éclairer les processus de réaction sociale. Il s'agit, d'abord, de mettre en lumière ce que ces pratiques peuvent nous apprendre à propos du fonctionnement quotidien et de la situation particulière de ces institutions. Il s'agit, ensuite, de déceler et de comprendre la participation de ces quotidiennetés professionnelles à l'activité pénale et policière, plus largement. L'originalité de notre démarche tient au fait qu'elle s'intéresse non pas aux pratiques et aux acteurs les plus connus et représentatifs de

² Les exemples évoqués sont tirés de reportages télévisés existants.

l'action publique étudiée, mais bien à ceux qui les assistent dans cette mission, souvent associés à l'image d'un personnel moins qualifié et subalterne se cantonnant à des tâches répétitives et relativement simples. Ils sont également moins visibles et moins audibles aux yeux des autorités ; moins autonomes ; plus contrôlés et régulièrement réduits à une « forme d'évidence gestionnaire » (SALLE et MOREAU DE BELLAING, 2010) qui rend peu compte de leur activité quotidienne réelle. Notre démarche adopte également une perspective critique en cherchant à donner la parole à ces acteurs « sans voix » (PAYET, GIULIANI et LAFORGUE, 1998 ; DE MAN et al., 2017) qui mettent en œuvre l'action publique de restauration et de maintien de l'ordre public.

Notre démarche se situe ainsi au croisement entre une sociologie de l'action publique par le bas et une sociologie du travail privilégiant l'approche par l'activité ou la relation de service. Le premier courant est notamment inspiré des travaux précurseurs de M. Lipsky qui mettent l'accent sur la participation active de fonctionnaires – les *street-level bureaucrats* – à la construction des politiques publiques, malgré leur éloignement des instances décisionnelles. A travers leurs pratiques quotidiennes et leur pouvoir discrétionnaire, ces fonctionnaires jouent un rôle de *policy makers* qui détermine l'action publique menée (DUBOIS, 2012 ; LASCOUMES et LE GALES, 2012 ; LIPSKY, 2010 [1980]). Le second courant s'éloigne d'une sociologie du travail « classique » qui s'intéresse à l'organisation du travail et aux politiques en la matière pour se focaliser davantage sur l'activité « en train de se faire » inscrite dans un système d'interactions impliquant d'autres acteurs et un contexte de travail (AVRIL, CARTIER et SERRE, 2010 ; HUGHES, 1996a ; UGHETTO, 2013 ; WELLER, 2007). Ces deux courants de recherche sont particulièrement favorables aux méthodes qualitatives de récolte de données et, en particulier, aux démarches de type ethnographiques que nous avons choisi de préconiser.

Ce travail se décompose en trois parties principales. La première présente la genèse du projet, ses options méthodologique, épistémologique et théorique. Elle précise également l'objet de la recherche, l'identité des acteurs étudiés et la dénomination que nous avons choisi de leur appliquer dans l'ensemble du travail. Nous y présentons également quelques notions-clés qui visent à guider le lecteur et à favoriser sa compréhension. Enfin, cette partie se termine par une présentation des démarches concrètes qui ont permis d'aboutir au présent écrit. Les étapes essentielles de notre méthode sont exposées et sont accompagnées d'un « récit réflexif » qui entend rendre compte des « soubassements » (GHASARIAN, 2004) du travail d'enquête de type ethnographique. Ce récit permet de clarifier l'origine des données sur lesquelles repose l'ensemble de notre travail de recherche et de rendre compte des difficultés et des choix qui ont jalonné la démarche. Nous clôturerons cette présentation des démarches par le travail d'analyse et par la mise à plat de quelques choix rédactionnels.

La seconde partie représente le cœur même de la recherche. Elle correspond à l'analyse empirique du matériau récolté au plus près des acteurs étudiés. Nous y présenterons, successivement, le contexte de travail des acteurs, leurs activités quotidiennes et, enfin, les pratiques qu'ils mettent en place de manière plus autonome et qui s'éloignent du travail prescrit. Cette partie se clôturera par la mise en exergue des spécificités des acteurs étudiés, notamment en termes d'identité et de culture au travail. Les conclusions de cette partie permettront de montrer en quoi ces acteurs se rapprochent ou s'éloignent de la notion de *street-level bureaucrats*. Cette seconde partie reste donc au plus près du terrain et correspond à un niveau d'analyse microsociologique. Elle mobilise essentiellement des travaux de sociologie du travail et implique peu de référence à l'action publique des institutions dans lesquelles s'inscrit le travail en acte.

La troisième partie correspond au niveau d'analyse méso-sociologique et cherche à inscrire le travail quotidien des acteurs dans le contexte plus large de la restauration et du maintien de l'ordre public. Il s'agit donc de prendre du recul par rapport au terrain afin d'examiner les spécificités du travail des acteurs qui sont associées au contexte dans lequel ils interviennent. En inscrivant ces pratiques dans un champ d'action plus large, nous chercherons à mettre l'accent sur les caractéristiques propres des institutions et sur les modalités de participations des acteurs à leur fonctionnement. Cette partie se clôturera par une présentation des principaux résultats de cette analyse en mettant en exergue quelques caractéristiques emblématiques de la situation de la justice pénale et de la police que donnent à voir le travail de leur personnel administratif. Nous reviendrons, en fin de conclusions, sur les divergences et convergences entre les acteurs étudiés dans cette recherche et la notion de *street-level bureaucrats*, en mettant l'accent sur les spécificités de la justice pénale et de la police.

Enfin, les conclusions générales offrent l'occasion de revenir sur les résultats essentiels de la présente recherche doctorale – résultats déjà esquissés, de manière détaillée, au sein des conclusions intermédiaires synthétiques. En approchant nos résultats selon un angle différent, nous répondrons à notre questionnement de recherche tout en tâchant de soulever quelques enjeux essentiels. Cette recherche doctorale représente, à nos yeux, une lecture analytique originale d'un objet peu traité en sociologie ou en criminologie, à partir d'un matériau empirique riche et singulier. Ce travail est l'aboutissement de choix, d'orientations et d'interprétations, notamment inspirés de nombreux travaux mais qui ne peut, en aucun cas, être considéré comme un travail définitivement clôturé. D'autres choix nous auraient emmenés sur d'autres pistes et auraient aboutis à des résultats différents. Aussi, il nous semble important de terminer cet écrit par un décalage – sous forme de *post-scriptum* – en ouvrant une réflexion nouvelle et intuitive qui nous tient particulièrement à cœur. Il s'agit d'attirer l'attention sur la dimension de genre qui n'a pas été analysée en tant que telle mais qui émerge, çà et là, au fil de nos interprétations et mérite quelques lignes de réflexion.